

Marc Bergère (dir.), *L'épuration économique en France à la Libération*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 343 p.

Cédric Perrin

Ce livre *L'épuration économique en France à la Libération* publié aux Presses universitaires de Rennes réunit sous la houlette de Marc Bergère les communications du VI^e colloque organisé par le groupement de recherche (GDR) « les entreprises françaises sous l'occupation » (dirigé par Hervé Joly) à l'université de Rennes-II les 22 et 23 mars 2007. La rapidité – moins d'un an et demi - avec laquelle ce travail a pu être publié mérite d'être soulignée.

Après avoir abordé les questions des comités d'organisation, des archives, des transports ou de l'énergie, le GDR s'intéresse ici au thème de l'épuration. Cette question a souvent fait l'objet d'opinions tranchées. Très vite, c'est-à-dire dès la Libération, s'est imposée l'idée que si la collaboration économique avait été massive, l'épuration économique avait, quant à elle été légère, voire inexistante. Force est de constater que ce décalage avait jusqu'à présent peu intéressé les historiens. Privilégiant d'autres problématiques, les ouvrages généraux sur l'épuration sont souvent laconiques quand ils en abordent la dimension économique. En choisissant de se placer au point de rencontre des courants de recherche sur l'épuration et de ceux sur les entreprises, les auteurs viennent donc combler un vide.

Le premier mérite des auteurs est de parvenir, collectivement, à rassembler une masse d'archives qui démontre, qu'en dépit du retard pris sur ce sujet, la matière existe pour faire l'histoire de l'épuration économique. Ces archives sont celles des comités de confiscations des profits illicites (CCPI) et des comités régionaux interprofessionnels d'épuration (CRIE), constitués au niveau régional, et de leurs instances d'appel respectives, des cours de justice, des comités d'épuration d'entreprises, des cabinets des préfets ou encore celles de la presse. Comme le suggèrent les auteurs, l'importance même de cette documentation relativise l'opinion selon laquelle l'épuration économique a été bâclée. L'un des apports de l'ouvrage est donc de montrer qu'il y a bien eu une procédure d'épuration économique. Les CCPI ont traité plus de 123 000 citations et dans un département comme le Maine-et-Loire 27 % des entreprises de plus de vingt salariés sont sanctionnés (Marc Bergère). Une ou plutôt des procédures car la masse et la diversité des sources mobilisables proviennent de modalités (fiscale, professionnelle, judiciaire) et d'acteurs eux-mêmes divers, et parfois concurrents au point de se contredire. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'impact de cette épuration, notamment en termes de renouvellement des milieux patronaux après la guerre comme le font Hervé Joly à l'échelle nationale ou Claude Malon en suivant les élites consulaires de la Seine-Inférieure.

Pour retracer cette diversité, les contributions sont rassemblées en trois parties. La première partie s'interroge sur « une définition de l'objet et de ses enjeux à l'échelle nationale », puis « la diversité des acteurs et des procédures » est abordée selon ses « variables régionales » dans la seconde partie et selon la variable « branches et entreprises » dans la troisième.

La première partie pose le cadre national de l'épuration économique en analysant principalement la confiscation des profits illicites ; au sujet de laquelle Florent Le Bot se demande (dans la troisième partie) s'il s'agit bien d'une mesure d'épuration économique ou d'une simple mesure fiscale. En ouverture, Philippe Verheyde puis Béatrice Touchelay replacent le sujet dans le temps long en comparant la confiscation des profits illicites prévue par l'ordonnance du 18 octobre 1944 avec la loi sur la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels du 1^{er} juillet 1916. Sont ainsi posées des questions fondamentales : qu'est-ce que le profit ? A partir de quand un profit devient-il illicite ? L'ordonnance de 1944 donne des réponses plus radicales que la loi de 1916 et les opérations initiales de définition de l'assiette vont également beaucoup plus vite. Mais, ensuite, le recouvrement est lent et traîne en longueur, ce que montre aussi Marc Bergère. Certains dossiers ne sont toujours pas clos au début des années 1960. Fabrice Grenard et Kenneth Mouré voient dans ces difficultés du recouvrement l'une des réponses essentielles à la question : « pourquoi le sentiment s'est-il imposé que la justice n'avait pas eu lieu à l'égard du marché noir ? ».

Dans la seconde partie, les études régionales soulignent aussi ces effets des lenteurs des procédures sur l'opinion. Patricia Boyer et Nicolas Marty, à l'échelle du Languedoc-Roussillon, montrent l'existence d'une demande sociale d'épuration qui est un « thème fort » dans l'opinion en 1945. Cette pression oblige les autorités locales à prendre des mesures rapides, qui anticipent sur l'ordonnance d'octobre 1944, par exemple à Bordeaux (Sébastien Durand, Philippe Souleau). Mais, ensuite, l'opinion se détourne vers d'autres urgences et l'épuration devient une préoccupation secondaire. Ce sont aussi ces variations de l'opinion que sondent Marie-Claude Albert et David Hamelin à travers deux procès d'industriels de Châtelleraut qui suscitent des réactions très différentes. L'approche régionale se révèle tout particulièrement efficace pour montrer la diversité des acteurs de l'épuration. Outre les CCPI et les CRIE, les commissaires de la République, les comités départementaux, et locaux, de la Libération (CDL et CLL), se mêlent de l'épuration. Jean-Louis Laubry évoque aussi, pour les régions d'Orléans et de Limoges, la constitution dans les établissements importants de comités d'épuration d'entreprise. Cette diversité ne manque pas de susciter des conflits d'intérêts, notamment quand les décisions ne sont pas identiques. Enfin, les textes de Dirk Luyten et Marcel Boldorf permettent d'établir des comparaisons en décentrant l'étude vers la Belgique pour l'un et l'Allemagne de l'Est pour l'autre.

Les études de branches ou d'entreprises de la troisième partie retrouvent cette diversité et aussi ces conflits. Patrick Fridenson, Jean-François Grevet et Patrick Veyret, dans leur contribution commune sur l'automobile, montrent l'existence parallèle d'une épuration judiciaire et d'une épuration « sur le tas ». Dans l'atmosphère fiévreuse que connaît l'industrie automobile parisienne à l'automne 1944, les comités d'entreprise prennent des mesures rapides mais qui sont souvent cassées ensuite par les CRIE. Le nombre de dossiers ouverts et d'entreprises

concernées montrent que l'épuration économique est réelle. Mais on peut s'interroger sur sa portée. Si à propos de l'automobile, les auteurs peuvent conclure que l'épuration ne s'est pas limitée aux cas symboliques de Renault et de Berliet, dans la Vienne, Marie-Claude Albert et David Hamelin se demandent, au contraire, si la condamnation des deux dirigeants étudiés n'a pas servi à s'exonérer d'une véritable épuration professionnelle. Les contributions sectorielles éclairent les raisons particulières qui ont pu en limiter la portée. Dans le Calvados, les besoins de la Reconstruction semblent ainsi avoir primé sur l'épuration du secteur du bâtiment et des travaux publics (Julie Chassin). Dans les arsenaux de l'Ouest, l'épuration a été faible à cause du besoin de cadres qualifiés (Lars Hellwinkel). A la bourse de Paris, « l'auto-épuration » diligentée par les syndicats professionnels permet de la circonscrire à un nombre très limité d'agents (Paul Lagneau-Ymonet, Angelo Riva). Dans le cas des gantiers étudiés par Florent Le Bot, ce sont également les attitudes variées de la profession qui expliquent la lourdeur différente des sanctions entre les trois places de Grenoble, Millau et Saint-Junien.

Certains contributeurs du volume ont fait le choix d'« anonymiser » les patronymes. On sait que ce procédé est parfois demandé par les centres d'archives pour pouvoir consulter les dossiers qui nécessitent une dérogation. Toutefois, au sein même de l'ouvrage, la majorité des auteurs mentionne les noms en clair et ceux qui ont fait le choix de l'anonymat ont abrégé certains noms et pas d'autres. On peut regretter que ce parti ne fasse pas l'objet d'une explication, au moins en note de bas de page. Au-delà de l'ouvrage présent, on peut se demander si cette habitude, dont on voit bien qu'elle est inégalement suivie, se justifie encore.

Le livre refermé, on a une vision renouvelée et cohérente de l'épuration économique. Les auteurs réussissent à démontrer à la fois que contrairement à une opinion ancienne l'épuration a bien eu lieu et pourquoi a pu s'imposer le sentiment qu'elle ne s'était pas faite.